



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud

Ensemble,  
s'engager pour  
la **réussite**



## **AVIS PUBLIC**

### **TAXE SCOLAIRE – RAPPEL 2<sup>e</sup> VERSEMENT**

Le 5 août 2013, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a expédié le compte de taxe scolaire 2013-2014, couvrant la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le contribuable dont le compte de taxe scolaire est égal ou supérieur à 300 \$ peut effectuer 2 versements égaux, le 2<sup>e</sup> versement devenant exigible le 121<sup>e</sup> jour suivant la date d'expédition du compte.

**La présente vous rappelle que ce 2<sup>e</sup> versement sera dû le 4 décembre 2013.**

La taxe scolaire (15 millions) représente environ 15 % des revenus de la commission scolaire et est utilisée pour financer les activités déterminées par le MELS, dont la gestion des établissements, l'administration générale, l'entretien des bâtisses et une partie pour le transport scolaire.

Donné à Montmagny ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2013

Le secrétaire général, Pierre Côté